

M. MACINNIS: Je propose que lorsqu'un membre du Comité interroge un témoin, il n'ait pas droit à plus de temps, du moment qu'un autre membre du Comité désire interroger le témoin, et cela s'appliquerait au président également.

Le PRÉSIDENT: Oui, je crois que c'est une heureuse suggestion. Le président est dans une situation un peu différente, mais je crois que ce règlement est avantageux.

M. MACINNIS: Je ne suis pas certain que le président soit dans une situation différente sur ce point. Il ne s'agit pas ici d'un tribunal où le président jouit de prérogatives spéciales.

Le PRÉSIDENT: Non.

M. MACINNIS: Hier, à différentes reprises, le président, j'allais dire se mettait le nez dans l'interrogatoire, mais je n'emploierai pas cette expression . . .

M. HOMUTH: Vous voulez sans doute dire "interrompait"?

Le PRÉSIDENT: Le mot "interrompre" est préférable.

M. MACINNIS: Il m'a arrêté net pendant mon interrogatoire et parla quelque temps pendant que j'essayais d'en faire autant; puis, lorsque j'ai voulu reprendre l'interrogatoire, il m'a dit qu'un autre avait la parole. Si cela se répète, je vais lui dire qu'un autre a la parole.

Le PRÉSIDENT: Il incombe au président de surveiller les délibérations, il essaie de se montrer équitable autant que faire se peut. Dans le cas, qui nous occupe, M. Winters a vainement tenté de prendre la parole tout l'après-midi d'hier.

M. MACINNIS: Il a essayé?

Le PRÉSIDENT: Oui, mais M. Winters n'aurait pas eu la parole si M. MacInnis avait eu la préséance sur lui. Toutefois, je continuerai à me montrer aussi équitable envers chacun que par le passé.

M. MACINNIS: Comme question de fait, je n'ai pas voulu soustraire le temps réservé à M. Winters. J'avais une ou deux questions à poser qui faisaient suite aux vôtres.

Le PRÉSIDENT: Je ne crois pas qu'on puisse accuser le président de s'être montré injuste. Je tâche d'employer la même mesure pour tous les membres du Comité. Parfois, lorsqu'un groupe de membres a beaucoup de questions à poser, je partage le temps disponible avec autre groupe.

M. JOHNSTON: Je suis d'avis, monsieur le Président, que, d'une façon générale, vous vous êtes montré équitable. Il se peut qu'à certaines occasions . . .

M. MAYBANK: Le règlement proposé par M. MacInnis a du bon, mais il surgit parfois des situations difficiles.

M. MACINNIS: Et il y a eu d'autres genres de situation.

Le PRÉSIDENT: J'espère que M. MacInnis ne se croit pas injustement traité. Comme je vous l'ai dit, j'ai donné la préséance à M. Winters hier parce qu'il m'avait certainement signifié son intention de poser des questions longtemps avant M. MacInnis.

Continuez, monsieur Dyde.

Me DYDE: MM. Wilson et Stormer attendent encore leur tour, monsieur le Président. Je n'ai pas d'autres questions à poser pour le moment.

**M. Daniel F. Wilson, président de Christie's Bread Limited, est rappelé:**

**M. Lloyd I. Stormer, vice-président et secrétaire-trésorier de Christie's Bread Limited, est rappelé:**

Le PRÉSIDENT: Monsieur MacInnis, voulez-vous continuer?

M. MACINNIS: Pas dans le moment.